

600 - Développement et animation territoriale

**Proposition d'adoption d'un projet de
Schéma Départemental d'Amélioration
de l'Accessibilité des Services au Public**

Rapport n° CD/2018/040

Service Chef de file :

A220 - Délégation au Développement Social

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer d'adopter le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, élaboré conjointement avec l'Etat et le Département du Haut-Rhin.

Ce Schéma est constitué, en plus d'un diagnostic, d'un plan d'actions ; le Département du Bas-Rhin ayant en effet, saisi cette opportunité pour réaliser un document pragmatique basé sur une approche partenariale, co-construite et coproduite avec les acteurs de territoire et des habitants. Au final, il s'agit d'un document rassemblant 9 axes de travail autour de 48 actions en lien avec les collectivités territoriales, l'Etat, des opérateurs, la société civile.

Les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont souhaité coordonner leur démarche d'élaboration et ont arrêté une stratégie interdépartementale autour de trois enjeux : conforter le maillage des services et équipements ; lutter contre la fracture numérique ; développer des territoires connectés et attractifs.

Pour résumer, l'établissement du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a permis une :

- identification des services au public existant sur le territoire départemental réalisé
- valorisation des services et politiques déployés par le Département dans les territoires
- co-construction d'un programme d'actions avec les territoires pour renforcer l'offre de services là où cela est nécessaire et mutualiser les services : plus de 1000 personnes rencontrées (habitants, associations, opérateurs, élus locaux...)
- partage d'axes stratégiques à l'échelle de l'Alsace avec un Schéma Alsacien des Services au Public proposé.

Porter le développement des territoires et l'attractivité relève d'une responsabilité collective ; par ce schéma et en lien avec la démarche des Contrats Départementaux de développement territorial et humain, le Département se positionne distinctement comme le chef de file de l'ambition portée à l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Il est proposé au Conseil Départemental d'approuver le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

En effet, aucune collectivité ne peut aujourd'hui faire face seule à l'ensemble des enjeux de société : il convient ainsi de s'engager ensemble pour l'emploi, accompagner les jeunes pour qu'ils deviennent des adultes autonomes et responsables, adapter les territoires à l'avancée en âge et en saisir les opportunités, donner à chacun les conditions de son autonomie et de sa dignité.

Quels territoires voulons-nous construire pour demain ? Quels moyens nous donnons-nous pour préserver ce que nous avons acquis en matière de services de proximité ? Que mutualisons-nous ? Comment accompagnons-nous l'ère numérique ? En bref, quelle stratégie commune devons-nous avoir pour maintenir/renforcer l'attractivité des territoires en faveur des Bas-Rhinois ?

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public vise à apporter des réponses pragmatiques à tous les acteurs de terrain à toutes ces questions. En effet, l'exécutif Départemental a saisi l'opportunité de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public pour réaliser un projet de document pragmatique basé sur une approche partenariale, au plus près des territoires et des habitants.

I. Une démarche partenariale et de proximité au service des territoires

1. Une démarche juridiquement encadrée, levier des ambitions du Département

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit à son article 98 la réalisation d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) élaboré conjointement par le Président du Conseil Départemental et le Préfet. Ce schéma est obligatoire tout en étant pas prescriptif.

Le projet doit comprendre :

1° Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;

2° Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions proposées d'une durée de six ans comportant d'une part, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et, d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;

3° Un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes.

L'article 98 de la loi NOTRe impose que le projet de schéma soit transmis, pour avis, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les établissements publics de coopération intercommunale du Bas-Rhin ont été consultés pour avis du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017. Ce délai de trois mois, défini dans la loi, a permis aux établissements publics de coopération intercommunale de proposer ajouts, remarques et avis. Puis, le projet de schéma, a été modifié pour tenir compte des avis recueillis, et a été soumis, pour avis, au Conseil Régional ainsi qu'à la conférence territoriale de l'action publique le 16 avril 2018. A son issue, un avis favorable sur le projet de schéma a été délivré.

Le projet de schéma doit ensuite être soumis pour approbation, au Conseil Départemental. A l'issue de ces délibérations, il revient au représentant de l'Etat dans le département d'arrêter définitivement le schéma.

Enfin, le schéma peut, avant l'expiration du délai de six ans, être révisé sur proposition du représentant de l'Etat dans le département, du Département ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, s'ils représentent soit la moitié au moins de ces établissements sur le territoire départemental, soit la moitié au moins de la population départementale au regard du dernier recensement.

Le choix de l'Exécutif Départemental a été de travailler dans une démarche ascendante, pour se baser sur la réalité quotidienne des habitants et acteurs locaux, de leurs usages, de leurs besoins. Construire pour et avec eux, dans un souci constant d'efficacité et de pertinence, l'action publique de proximité.

Ainsi a été retenu un périmètre thématique large. En effet, les services publics ainsi que tous les services de proximité ont été intégrés au travail de diagnostic (accueil périscolaire, commerces de proximité, équipements culturels, sportifs...), soit 38 services au total. Le périmètre géographique du schéma couvre tout le territoire départemental.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma, l'ambition de l'Exécutif Départemental s'est traduite également, au travers d'**objectifs** spécifiques:

- Assurer un **maillage équitable sur tous les territoires des services à tous les publics**.
- Associer **acteurs et habitants** des territoires au diagnostic pour partager et construire ce maillage territorial
- Utiliser les évolutions sociétales et technologiques en matière d'utilisations des services.
- Anticiper les stratégies des opérateurs
- Développer une stratégie transfrontalière et interdépartementale de couverture en matière de services

La démarche de réalisation du schéma s'est également articulée avec la **démarche des Contrats Départementaux de développement territorial et humain : une même stratégie globale et articulée** à l'échelle des 4 territoires, avec une déclinaison d'actions adaptées aux réalités locales et une refonte des partenariats (collectivités locales, associations, habitants..).

2. Une démarche co-construite avec l'ensemble des acteurs

Le diagnostic de schéma a été construit via des contenus et canaux différents et complémentaires :

- La phase qualitative :

- **des fiches de liaison** ont été adressées aux Maires des Communes bas-rhinoises afin de recueillir leur perception sur les enjeux locaux et les solutions d'amélioration de l'accessibilité des services à leurs publics.
- **des entretiens ont été menés auprès des principaux opérateurs de services**, tels que La Poste, Pôle Emploi, la MSA, la CAF, la CPAM, la CARSAT, les services du Département et des représentants de publics spécifiques à travers des associations. Ces entretiens ont eu pour objet de comprendre les stratégies d'organisation, de maillage territorial et de déploiement des services.
- **des réunions ont été organisées avec le Réseau des Directeurs Généraux de Services** (DGS) sur chaque territoire d'action du Département.
- **des temps de travail se sont tenus avec les services de l'Etat**,
- **des temps d'échanges** avec le Département du **Haut-Rhin** ont permis de conforter les enjeux relevés et de construire des pistes d'action communes.

- La phase quantitative :

Les travaux techniques menés, la cartographie de l'offre, la recherche d'indicateurs et d'éléments d'objectivation, ont complété la démarche participative présentée ci-après permettant de croiser les regards et les expertises.

L'étude des informations récoltées a permis d'identifier les thèmes prioritaires en matière d'accessibilité, de définir les enjeux pour les différents thèmes étudiés et de spatialiser les thématiques en ciblant les territoires présentant des difficultés ou des contraintes d'accessibilité.

- Une démarche participative et itérative

L'enquête auprès des habitants du Bas-Rhin s'est déroulée du 15 décembre 2016 au 31 janvier 2017 et a permis de recueillir l'expression des besoins et des attentes des habitants sur l'accessibilité des services et d'identifier les usages actuels de ces services. L'enquête a permis d'obtenir.

La perception et le ressenti des bas-rhinois en termes de services à la population ont été pris en compte (petite enfance, commerces de proximité, l'offre de santé, les services administratifs...).

Des ateliers territoriaux ont également été organisés au printemps 2017 pour contribuer à l'élaboration du plan d'actions autour de thématiques comme :

- La mutualisation des services
- L'offre de santé et l'adaptation du territoire au vieillissement
- Développement des solutions de mobilité pour tous
- L'offre de services à destination de l'enfance et la jeunesse
- L'accès à la culture

La qualité des échanges ont permis lors de ces ateliers territoriaux de formaliser des pistes d'actions concrètes. Ces pistes d'actions ont ensuite été reprises pour élaborer les projets de fiches actions.

641 contributions ont été obtenues grâce à l'enquête et près de 600 acteurs des territoires ont été rencontrés lors des ateliers, soit plus de 1200 personnes qui ont participé à l'élaboration du schéma.

3. Quelques éléments structurants issus du diagnostic

Le Bas-Rhin dispose globalement d'une offre de services de proximité adaptée à sa forte densité de population grâce à un maillage fin de villes et de bourgs centres :

- La majorité des communes dispose de plusieurs équipements de la vie courante ;
- Dans la plupart des bassins de vie, les Bas-Rhinois motorisés accèdent à un « panier » de 29 commerces et services (gamme de proximité) entre 10 et 16 minutes de leur domicile (7 à 8 minutes dans le bassin de vie de Strasbourg). Pour les bassins de vie de Seltz, Ingwiller, Drulingen, La Broque ce temps d'accès s'allonge pour atteindre 17 à 20 minutes. ¹

Cette situation globalement favorable a tendance à se dégrader depuis 2011 : la part de la population ayant accès à au moins 12 équipements de la vie courante en moins de 15 minutes diminue.

Plusieurs points de vigilance ressortent du diagnostic:

- **La santé** : le Bas-Rhin est confronté à la **problématique du vieillissement des médecins généralistes**, sur de nombreux bassins de vie. Selon l'ARS, près d'un tiers des médecins généralistes vont partir à la retraite d'ici 5 ans à la retraite.
- **Les commerces de proximité** : 37% des communes bas-rhinoises n'ont plus aujourd'hui de commerces alimentaires dans des secteurs où le nombre de personnes âgées est en forte augmentation.
- **La fracture numérique** : le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique prévoit de résorber la fracture numérique territoriale. Il convient désormais de s'atteler à la résorption de la fracture numérique sociale (accompagner les publics les plus fragiles dans leur autonomie numérique).

Ces trois constats expliquent la structuration du plan d'actions du projet de schéma, qui est conçu comme une **boîte à outils à destination des acteurs du territoire**. Ainsi chaque territoire pourra s'inspirer des actions qu'il souhaite co-construire pour répondre à un besoin précis, avec les parties prenantes présentes et intéressées, quelles qu'elles soient (collectivités, associations, habitants, opérateurs publics ou privés..).

II. Une ambition commune pour tous les Alsaciens

Les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et l'Etat ont élaboré conjointement le projet de Schéma interdépartemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public portant une ambition et une offre de services commune au bénéfice de l'ensemble des Alsaciens.

Ce schéma interdépartemental relève d'une ambition articulée autour d'une volonté politique forte d'impulser une démarche ascendante. L'équité entre les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, la vitalité de l'ensemble des territoires constituent des enjeux prioritaires : la construction d'une stratégie partagée pour conforter cette offre de services est donc essentielle.

Comme le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, les actions interdépartementales reposent sur les différents porteurs de projet qui se mobiliseront au côté des Départements et de l'Etat pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Ainsi, l'élaboration du projet Schéma constitue une opportunité de co-construire une stratégie de développement et d'attractivité de territoire en répondant aux aspirations des Alsaciens, associations, entreprises et leur bien-vivre. En résumé, il est proposé de porter des actions concrètes traduites dans un document à visée opérationnelle.

1. Conforter le maillage des services et équipements

Conforter et pérenniser l'offre de services et d'équipements présents sur le territoire alsacien constitue une préoccupation majeure des Exécutifs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, car le projet de schéma permettra un accès à tous les Alsaciens aux services à la population en maintenant un service de proximité dans les zones les moins denses. Cet axe s'articule autour de trois actions : de développement territorial et humain.

1. Assurer la pérennité des services à la population et les développer dans les zones sensibles
2. Expérimenter les services itinérants
3. Améliorer l'orientation des usagers par la mise en réseau des partenaires

2. Lutter contre la fracture numérique

Les deux Départements font de la lutte contre la fracture numérique un enjeu commun car central en matière de solidarité territoriale et de cohésion humaine.

Cet axe s'articule autour de quatre actions :

1. Accompagner le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire alsacien
2. Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile
3. Accompagner les publics fragiles vers l'inclusion numérique
4. Renforcer l'offre de services numériques à travers des processus dématérialisés (e-services, applications...)

3. Développer des territoires connectés et attractifs

Le développement de territoires connectés et attractifs passera par plusieurs axes forts comme l'emploi en développant les capacités d'emploi des territoires ; par la mobilité en développant les déplacements doux et les alternatives à la voiture individuelle ; en construisant une offre de services transfrontalière et avec les départements limitrophes, et enfin en soutenant et facilitant les nouvelles installations de médecins dans les territoires déficitaires. Cet axe s'articule autour de huit actions :

1. Mettre en œuvre le plan départemental pour l'emploi et l'inclusion

2. Promouvoir la pratique du covoiturage et de l'intermodalité
3. Développer le maillage des itinéraires cyclables
4. Créer un « observatoire » interdépartemental de l'offre de services de la vie courante
5. Développer des expérimentations interdépartementales et transfrontalières de partage de services
6. Mettre en œuvre le Schéma Interdépartemental de Développement du tourisme en Alsace
7. Aider à l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles
8. Augmenter le nombre des terrains de stages pour les étudiants en médecine auprès des médecins libéraux dans les territoires.

III. Un schéma bas-rhinois au service du bien-vivre ensemble et de l'attractivité du territoire : présentation du projet proposé

1. Coordonner et mutualiser l'offre de services

L'organisation d'un maillage territorial cohérent des services au public permettra de renforcer les territoires de centralité avec l'implantation de Maisons de Services au Public (MSAP) dans les centres bourgs et optimiser les relais de proximité. Un volet communication accompagnera la mutualisation des services. Cet axe proposé s'articule autour de trois propositions d'actions :

1. Coordonner l'implantation des Maisons de Services au Public (MSAP) dans les centres- bourgs
2. Déployer un service public de proximité pour le rendre accessible aux habitants
3. Faire connaître aux usagers et aux professionnels l'offre de services mutualisés

2. Faciliter l'accès de tous aux services

Le Département du Bas-Rhin s'engage à renforcer dans le cadre du plan départemental de l'action sociale de proximité, l'accueil de proximité comme première condition de l'accès au droit et passerelle vers les offres de services assurées par l'ensemble des acteurs. Garantir la mobilité pour tous et notamment pour tous les publics fragiles : allocataires du revenu de solidarité active, les demandeurs d'emploi et les personnes âgées, apparaît comme l'autre levier indispensable pour garantir un accès aux services. Cet axe proposé s'articule autour de cinq propositions d'actions :

1. Déployer les conseils de solidarité et de développement social
2. Déployer un réseau d'écrivains publics
3. Faire évoluer l'accompagnement social de proximité pour faire face aux nouveaux enjeux sociaux
4. Développer et accompagner la mobilité solidaire
5. Aider les jeunes à passer le permis de conduire

3. Conforter l'offre de santé

Le présent volet santé du projet de Schéma s'articule étroitement avec le projet de Schéma départemental de renforcement des soins de proximité en cours d'élaboration par le Comité départemental de pilotage des soins de proximité, coprésidé par la Direction territoriale

Alsace de l'Agence Régionale de Santé et la Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin. Ainsi, les deux documents convergent vers une même cohérence d'actions sur un sujet central de la vie quotidienne des bas-rhinois, qui est l'accès à la santé sur l'ensemble des territoires bas-rhinois.

Cet axe proposé s'articule autour de huit propositions actions travaillées et co-rédigées avec l'Agence Régionale de Santé :

1. Promouvoir de développement des communautés professionnelles territoriales de santé
2. Développer un maillage des équipes de soins primaires (ESP) et des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)
3. Accompagner le développement des plateformes territoriales d'appui (PTA)
4. Améliorer la connaissance de l'offre de santé existante
5. Soutenir les projets innovants
6. Rapprocher les centres médico-psychologiques et les services sociaux territorialisés
7. Organiser une mise en œuvre concertée des plans d'actions territoriaux de proximité
8. Déployer des nouveaux contrats locaux de santé incluant un volet médico-social

4. Adapter les territoires à l'avancée en âge de la population

Le Bas-Rhin, à l'instar des autres territoires connaît une véritable « révolution de l'âge ». D'ici 2021, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans contre 1/6 en 1990. Pour la première fois, les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants.

Cette évolution démographique constitue un nouveau et stimulant défi sociétal. Le Département du Bas-Rhin s'en est emparé, au titre de ses compétences, en développant des politiques et des actions qui anticipent et accompagnent l'avancée en âge et permettent la construction de territoires bienveillants.

Cet axe proposé est construit autour de cinq propositions d'actions :

1. Etablir un panorama de l'offre et des besoins : réaliser des enquêtes seniors sur les territoires
2. Favoriser le soutien à domicile : élaborer une prise en charge complète, continue et coordonnée dans le respect du projet de vie de la personne
3. Organiser le maillage territorial de maisons des aînés pour les seniors, les aidants et les acteurs du territoire
4. Mettre en œuvre une démarche, Innov'âge, favorisant le bien vieillir
5. Maintenir le lien social pour les seniors
6. Faciliter l'adaptation des logements pour soutenir les seniors à domicile et développer des solutions innovantes
7. Développer des nouvelles formes d'habitat pour diversifier la palette résidentielle
8. Développer le tourisme de santé

5. Co-construire le parcours éducatif

Il est proposé d'apporter une réponse adaptée aux familles pour répondre aux besoins de la petite enfance et à construire l'avenir des jeunes bas-rhinois en accompagnant la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes. Cet axe proposé est construit autour de cinq propositions d'actions :

1. Proposer une offre diversifiée et adaptée aux spécificités des territoires
2. Revaloriser le métier d'assistante maternelle
3. Déployer les Projets Éducatif Partagé et Solidaire (PEPS) sur les territoires
4. Permettre le bien vivre des jeunes en situation de handicap
5. Accompagner les jeunes vers l'emploi

6. Renforcer l'attractivité des territoires

Préserver l'attractivité des territoires est un enjeu fort pour l'ensemble des territoires Bas-Rhinois. Cela passe également par le développement de l'offre culturelle pour faciliter l'accès de tous à culture et par le développement des sports de nature en construisant une offre adaptée pour chaque territoire. Cet axe proposé s'articule ainsi autour de quatre propositions d'actions :

1. Faire connaître l'offre culturelle
2. Développer la médiation culturelle
3. Favoriser l'accès universel aux équipements culturels
4. Valoriser les activités de pleine nature pour renforcer l'attractivité des territoires

La déclinaison opérationnelle du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public se fera, pour partie, via la démarche des Contrats Départementaux de développement territorial et humain. Une instance de suivi propre à la démarche sera réunie annuellement avec l'Etat et le Haut-Rhin.

Les commissions Attractivité, développement du département et relations institutionnelles et Dynamiques territoriales, réunies le 11 septembre 2017, se sont prononcées favorablement sur ce projet de schéma.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver les termes du projet de Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public, joint en annexe à la présente délibération, pour une durée de 6 ans ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre des actions inscrites au plan du schéma départemental ;

- d'approuver le schéma alsacien et la mise en œuvre des axes interdépartementaux.

Strasbourg, le 10/10/18

Le Président,



Frédéric BIERRY